



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CC Pays Grenadois - 14 place des Tilleuls - 40270 GRENADE SUR L'ADOUR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CAZERES SUR L'ADOUR

Enquête publique relative au projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CAZERES SUR L'ADOUR.

Par arrêté n° 2019-01-URB en date du 21 mars 2019, le Président de la Communauté de communes du Pays Grenadois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet déclaration de projet valant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CAZERES SUR L'ADOUR.

L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ce document.

L'enquête publique sera ouverte à compter du lundi 15 avril 2019 à 8H30 jusqu'au mardi 14 mai 2019 minuit inclus, pour une durée de 30 jours en mairie de CAZERES SUR L'ADOUR, siège de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le projet déclaration de projet valant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CAZERES SUR L'ADOUR sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Monsieur Bernard SALLES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de PAU, par ordonnance du 4 mars 2019.

Le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CAZERES SUR L'ADOUR, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la Mairie de CAZERES SUR L'ADOUR, du lundi 15 avril 2019 à 8H30 jusqu'au mardi 14 mai 2019 à 12H inclus, pour une durée de 30 jours, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- sur support papier, en mairie de CAZERES SUR L'ADOUR, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays Grenadois, à l'adresse suivante : <http://www.cc-paysgrenadois.fr/> dans la rubrique « Aménagement de l'espace et urbanisme »,
- sur le site Internet de la commune de CAZERES SUR L'ADOUR, à l'adresse suivante : <http://www.cazeres-sur-adour.org/>,
- sur un poste informatique mis à disposition en mairie de CAZERES SUR L'ADOUR, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur demande et à ses frais auprès de l'autorité compétente, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête :

- en mairie de CAZERES SUR L'ADOUR, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- les adresser, avec pour objet « Observations enquête publique – Déclaration de projet valant mise en compatibilité n° 1 du PLU de CAZERES SUR L'ADOUR »,
 - o par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de CAZERES SUR L'ADOUR, 146 avenue du Comte de Dampierre, 40270 CAZERES SUR L'ADOUR, de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la fermeture de la mairie, soit le mardi 14 mai 2019 à 12H,
 - o par mail à l'adresse suivante enquetepublique@cc-paysgrenadois.fr de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête, soit le mardi 14 mai 2019 minuit.

Les observations ainsi transmises (registre, courrier postal ou mail) seront versées au(x) registre(s) ouvert(s) pour l'enquête publique relative à la procédure précitée, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante <http://www.cc-paysgrenadois.fr/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de CAZERES SUR L'ADOUR :

- Le lundi 15 avril 2019, de 8H30 à 12H,
- Le mercredi 24 avril 2019, de 13H30 à 17H,
- Le mardi 14 mai 2019, de 8H30 à 12H.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra au Président de la Communauté de communes du Pays Grenadois et au Président du Tribunal Administratif, son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois. Une copie du rapport et de ces conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet des Landes, par le Maire de CAZERES SUR L'ADOUR.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an au siège de la Communauté de communes du Pays Grenadois, en mairie de CAZERES SUR L'ADOUR et en Préfecture des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur les sites Internet de la Communauté de communes du Pays Grenadois et de la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Conformément à l'article R. 104-9 du Code de l'Urbanisme, le projet déclaration de projet valant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CAZERES SUR L'ADOUR a été soumis à évaluation environnementale. Dans ce cadre, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a rendu un avis le 12 mars 2019.

Le procès-verbal de l'examen conjoint et l'ensemble des avis des personnes publiques associées à cette procédure, sont intégrés au dossier soumis à enquête publique.

Monsieur le Président, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, peut être consulté à ce sujet au siège de la Communauté de communes du Pays Grenadois, 14 place des Tilleuls, 40270 GRENADE SUR L'ADOUR.

Fait à Grenade sur l'Adour, le 21 mars 2019

Le Président,
Pierre DUFOURCQ